

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VERSTRAETEN, Conseiller communal, relative au marché de Noël.

G. VERSTRAETEN donne lecture du texte suivant :

G. VERSTRAETEN geeft lezing van de volgende tekst:

Er komt een kerstmarkt, heb ik vernomen. Van het bestuur zelf, want on- en offline heb ik hierover geen communicatie gezien. Waar en wanneer de kerstmarkt doorgaat, is niet duidelijk. Het verbaast me dat hierover nog niet is gecommuniceerd naar de Anderlechtenaar toe. Ik vraag me ook af hoeveel dit gaat kosten en of er bijvoorbeeld een schaatsbaan zal zijn. Wegens de precaire gemeentefinanciën en hoge energieprijzen zou het me niet verbazen dat er dit jaar minder middelen vrijgemaakt kunnen worden.

Daarom had ik graag volgende vragen gesteld:

- Waar en wanneer zal de kerstmarkt doorgaan? Zal er een schaatsbaan zijn?
- Waarom is hierover nog niet gecommuniceerd naar de burger toe?
- Hoeveel zal de kerstmarkt kosten? Wordt er dit jaar bespaard? Zo ja, op wat?

Monsieur l'Echevin WILMART donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen WILMART geeft lezing van het volgende antwoord:

Le traditionnel marché de Noël d'Anderlecht se déroulera place de la Vaillance ainsi que sur le parking devant la Collégiale et sur une partie de la rue d'Aumale, le 16/12 de 17h à 23h, le 17/12 de 12h à 23h et le 18/12 de 12h à 20h.

Pour des raisons économiques, la patinoire n'est pas prévue cette année. A ce jour, une centaine de chalets ont déjà été réservés.

Il y aura également un marché de Noël au Bon Air, qui lui se tiendra le 21/12 de 18h à 23h, place Séverine.

La communication relative à ces événements démarrera dès le lundi 28 novembre sur les réseaux sociaux.

Une campagne d'affichage vient de débuter chez les commerçants et sur les différents sites communaux. Durant la première semaine de décembre, deux pages et demie seront consacrées au marché de Noël dans « l'Anderlecht Contact ».

Nous sommes actuellement en négociation avec le « Westland Shopping Center » afin de pouvoir relayer nos communications événements et culturelles sur leur écran géant.

Suite à la crise énergétique qui nous frappe, des économies importantes seront réalisées au niveau des illuminations de fin d'années :

1. Au niveau du mode d'éclairage proposé, celui-ci sera composé d'ampoules à basse consommation ou led.
2. La durée des illuminations sera de 4 semaines et demies à la place de 6 semaines l'année dernière, soit du 8 décembre au 8 janvier 2023 et la période d'éclairage sera elle aussi raccourcie d'1heure et demie par jour.
3. Uniquement le centre historique et la Maison communale seront illuminés, cependant, nous allons également mettre des sapins éclairés dans les quartiers de Scheut, du Bon-Air et de la Roue.

Le budget alloué pour les illuminations en 2021 était de 135.000 euros, cette année il sera de 91.200 euros. Cependant, étant donné l'augmentation du coût de l'énergie, nous prévoyons que la facture d'électricité passera de 10.000 à 15.000 euros cette année.

Le budget alloué au marché de Noël 2021 était de 137.000 euros, cette année il sera de 139.000 euros, ce montant comprendra des dépenses telles que la location des chalets, les grands sapins, une multitude de petits sapins, des guirlandes, la Croix-Rouge, la « Sabam », le gardiennage de nuit, les animations ainsi que les concerts dans la Collégiale.

G. VERSTRAETEN begrijpt dat men ook niet te snel of te vroeg in kerstsfeer wil komen omdat het vervelend of irritant is maar hij zou toch willen aanbevelen om volgend jaar vroeger al informatie beschikbaar te maken over de kerstmarkt. Veel mensen plannen hun weekends al weken ver op voorhand en als die informatie vroeger gecommuniceerd wordt, geeft dat een kans aan het bezoekersaantal te verhogen. Hij vond het frustrerend dat hij geen informatie over vond.

A. EL BOUJDAINI se demande pourquoi, à Cureghem, il n'y a pas d'illuminations. Le quartier n'a-t-il pas le droit d'être festif ? La population de Cureghem ne fête pas Noël, est-ce pour cela qu'on ne fait rien à Cureghem ? De la chaussée de Mons à la porte d'Anderlecht, les habitants n'ont-ils pas droit à de l'éclairage, des guirlandes, de la décoration ?

Monsieur l'Echevin WILMART répond que la Maison Communale, qui se trouve à Cureghem, sera éclairée. Il faut savoir que dans l'ensemble des Communes bruxelloises, on a pris conscience que ce n'est pas un bon signal d'éclairer toutes les rues alors que les citoyens doivent payer des factures énergétiques trois ou quatre fois plus importantes qu'auparavant. C'est aussi par respect du citoyen qui doit faire attention, que le Collège a opté pour un éclairage minimum. Il y aura deux endroits éclairés : la Maison communale et la place de la Vaillance. Ailleurs, ce sera un éclairage modéré dans l'ensemble de la Commune, tout comme pour l'ensemble de la Région bruxelloise.